



Procédure tribunal nouvelle adresse

Par **Isa87**, le **13/03/2018** à **08:17**

Bonjour, je voulais savoir, lorsque l'on déménage, si une procédure est à notre rencontre, mais que le demandeur n'a pas la nouvelle adresse, comment est-ce possible d'aller au tribunal pour se défendre?

Si l'on sait que quelqu'un a déménagé il est facile d'aller au tribunal car la personne n'aura pas la convocation et ne pourra pas se défendre.

Merci.

Par **jodelariege**, le **13/03/2018** à **08:39**

bonjour ; vous avez eu déjà eu des réponses sur votre autre post: pragma vous a dit de faire votre changement d'adresse à la poste et" sur service public.fr" . comme cela si une lettre du tribunal est envoyée à votre ancienne adresse elle sera renvoyée à votre nouvelle adresse ... et si vous avez peur que cela ne fonctionne pas :dès que vous déménagez vous envoyez votre nouvelle adresse à votre ancien bailleur...